

Année scolaire
2024-2025



INFORMATIONS RENTREE

Ecole de Musique Intercommunale du Rhin

E.M.I.R.

1● Inscriptions administratives et choix du cours de formation musicale (FM)

Ré-inscriptions et nouvelles inscriptions : du mercredi 5 juin au vendredi 13 septembre jusqu'à 18h

Les inscriptions se font en deux étapes :

1/ étape administrative en complétant le formulaire en ligne sur internet :

<https://forms.gle/4yzmNDyJPtzdWCPXA>

2 / pour le cours : le professeur de musique prendra contact avec les inscrits.

→ **Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription et au choix du cours de FM, en plus des tarifs 2024/2025 et du règlement intérieur.**

→ Les permanences du directeur Laurent WILL pour les nouvelles inscriptions sont sur rendez-vous selon les demandes, uniquement au bureau du directeur à Rhinau, ou à distance au 06.03.56.40.25 et par mail à l'adresse laurent.will@cc-erstein.fr

IMPORTANT:

PORTES OUVERTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE le samedi 7 septembre de 10H à 12H à la MJC de Gerstheim en présence des professeurs. Essais possibles des instruments ! Venez rencontrer notre équipe et laissez-vous tenter !

2● Renseignements utiles

pour le choix des horaires des cours d'instrument et formation musicale (pour tous les élèves de chaque site, merci de bien lire jusqu'au bout!)

REPRISE DES COURS À PARTIR DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L'enseignement de l'instrument se fait en cours individuel selon un cursus pédagogique établi par cycle et permet à l'élève de progresser à son rythme.

→ **IMPORTANT:** La mise en place des emplois du temps pour les cours individuels d'instrument aura lieu la première semaine de septembre au plus tard, les enseignants vous contacteront directement pour fixer l'emploi du temps.

Organisation des cours d'instrument

Le cours de formation musicale (FM) est compris dans le tarif de l'écolage du cours d'instrument.

Rappel des durées de cours : 1^{er} cycle= 30 minutes, 2^{ème} cycle=45 minutes, 3^{ème} cycle =60 minutes

INSTRUMENTS	PROFESSEURS	JOUR ET SITE DE COURS
Batterie, percussions, ensemble de djembés	LECLERCQ Guillaume	Mardi après-midi et mercredi matin (MJC GERSTHEIM) Mercredi après-midi (RHINAU Office du Tourisme)
Chant, Ensemble vocal "Barok", accordéon et piano	LHOUSTAU Michèle	Jeudi après-midi et soir (RHINAU Office du Tourisme)
Clarinette, saxophone et ensemble de clarinettes	SCHAAL Sabine	Samedi matin (MJC GERSTHEIM)
Flûte traversière et ensemble de flûtes	MATTIUZZO Valério	Samedi matin (MJC GERSTHEIM)
Guitare, ensemble de guitares et atelier musiques actuelles	CHANG Suysing	Mercredi toute la journée (RHINAU bâtiment CCCE 3 rue de l'Hôtel de Ville) Jeudi après-midi et soir (MJC GERSTHEIM)
Piano et chant Piano	BOCHELEN Marie (Rhinau) recrutement en cours pour les cours à la MJC de GERSTHEIM	Mercredi toute la journée (RHINAU Office du Tourisme)
Trompette, euphonium, baryton	MUTH Gauthier	Mercredi à GERSTHEIM (MJC)
Violon	FLICK Agnès	Samedi à RHINAU (Office du Tourisme)
Formation Musicale	<i>en cours de recrutement (Rhinau)</i> Gauthier MUTH (MJC Gerstheim, Obenheim)	Planning à venir pour RHINAU (Office du Tourisme) Mercredi toute la journée à GERSTHEIM (MJC)

L'initiation artistique (éveil musical et pré-solfège)

L'**éveil musical** est proposé dès l'âge de 4 ans et sensibilise les enfants à l'univers musical, aux instruments, par le biais de jeux musicaux, d'écoutes, de chants, de rythmes, de danses et de découvertes instrumentales.

Eveil musical (PS, MS et GS de maternelle, à voir avec l'enseignant(e) pour les PS de début d'année) : l'horaire du cours d'éveil musical à RHINAU (Office du Tourisme) et/ou GERSTHEIM (MJC) sera communiqué ultérieurement car un recrutement est en cours.

Le **pré-solfège** permet aux enfants scolarisés en CP de découvrir durant une année scolaire tous les instruments enseignés à l'école de musique. Grâce à d'éventuelles présentations d'instruments ou des essais, l'enfant pourra s'orienter vers un choix définitif sur sa pratique instrumentale à la rentrée suivante. L'horaire de cet enseignement sera communiqué ultérieurement car un recrutement est en cours.

A noter que ces cours seront validés sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Organisation des cours de formation musicale

LE CURSUS DIPLÔMANT

Ce cursus s'adresse à tous les élèves mineurs souhaitant débiter l'apprentissage d'un instrument. Il se compose d'un **cours instrumental** d'une durée de 30mn, 45mn, ou une heure en fonction du niveau (à partir du cycle 2 le cours d'instrument est de 45 min sans surcoût tarifaire, mais après avoir validé le cycle 1 par les épreuves de fin de cycle) et s'accompagne obligatoirement d'un **cours collectif de Formation Musicale** (liste ci-dessous) **jusqu'à l'obtention de l'examen de fin de cycle 1**. Dès que le niveau de l'élève sera suffisant (2ème ou 3ème année selon l'avis du professeur d'instrument) le suivi d'une pratique collective est vivement conseillé.

La formation musicale du cursus diplômant

(obligatoire jusqu'à l'obtention de l'examen de fin de 1^{er} cycle)

1^{er} CYCLE (1h par semaine)
1^{ère} année : mercredi 9H30 à 10H30 à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
1^{ère} et 2^{ème} année 1C1,2 collégiens : mercredi de 15H à 16H à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
2^{ème} année : mercredi 10H30 à 11H30 à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
3^{ème} année 1C3 collégiens : mercredi 16H à 17H à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
3^{ème} année : mercredi 11H30 à 12H30 à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
4^{ème} année/fin de cycle 1 : mercredi 13H à 14H à GERSTHEIM salle 5 de la MJC
<i>A noter : Pour le site de Rhinau un recrutement est en cours, le planning sera communiqué ultérieurement</i>

LE CURSUS NON DIPLÔMANT

Ce cursus s'adresse uniquement aux élèves adultes (+18 ans). Il se compose d'un **cours instrumental et de Formation Musicale (FM, facultatif mais conseillé !!)** et permet la participation aux **ateliers et pratiques collectives** proposés par l'école de musique.

La formation musicale pour les adolescents et adultes 1h de cours sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants (cursus non diplômant).

Ce cours n'est pas obligatoire et s'adresse aux adolescents et adultes de tous niveaux.

Ados/adultes débutants : selon les inscrits, un cours sera proposé à **RHINAU** (Office du Tourisme) et/ou **GERSTHEIM** (MJC) selon les inscrits (horaire et jour à définir)

Ados/adultes intermédiaires et avancés : selon les inscrits, un cours sera proposé à **RHINAU** (Office du Tourisme) et/ou **GERSTHEIM** (MJC)

Les pratiques amateurs et ateliers

Tout musicien extérieur à l'établissement peut intégrer une chorale, un orchestre ou un atelier de son choix, sans suivre de cours d'instrument. Une inscription administrative est néanmoins obligatoire. Le forfait « pratique collective uniquement » est appliqué dans ce cas.

Orchestre d'harmonie des jeunes (instruments d'harmonie 1^{er} cycle) : vendredi 19H/20H salle des Fêtes d'**OBENHEIM** (salle de répétition au 1^{er} étage).

Direction : Gauthier MUTH

Ensemble de violons : samedi début d'après-midi Office du Tourisme à **RHINAU**.

Direction : Agnès FLICK

Ensemble vocal adultes Barok : jeudi 19H30 à 21H30 Office du Tourisme à **RHINAU**.

Direction : Michèle LHOUSTAU

Ensemble de clarinettes : samedi matin à la MJC de **GERSTHEIM**. Direction Sabine SCHAAL

Harmonie d'OBENHEIM : vendredi 20h15/22h15 salle des Fêtes d'Obenheim,

Direction : Gauthier MUTH

Harmonie Concorde de GERSTHEIM : lundi 20h/22h salle de la Concorde, place de la Fontaine à Gerstheim.

Direction : Mathieu OFFNER.

Ensemble de guitares : mercredi après-midi au 3, rue de l'Hôtel de Ville à Rhinau.

Direction : Suysing CHANG

Atelier de musiques actuelles (rock, pop, etc.) : mercredi fin d'après-midi au 3, rue de l'Hôtel de Ville à Rhinau.

Direction : Suysing CHANG

Ensemble de djembés : mardi fin d'après-midi avec Guillaume LECLERCQ à la MJC de GERSTHEIM

INFORMATION IMPORTANTE

Règlement des droits d'écolage

Les factures vous parviendront à la fin de chaque trimestre. A réception de la facture, la somme sera à régler à **LA TRÉSORERIE D'ERSTEIN, 2 rue de Savoie, 67150 ERSTEIN.**

Tout désistement en cours d'année devra être obligatoirement signalé par écrit avant le 15 du mois précédent le début de chaque trimestre au directeur de l'école de musique Intercommunale du Rhin, faute de quoi l'écolage sera dû.

Tout trimestre entamé est dû en entier.

Les tarifs et le règlement intérieur sont disponibles sur le formulaire d'inscription consultable sur le site de la communauté de communes du Canton d'Erstein cc-erstein.fr. Ils sont à consulter avant toute validation d'inscription en ligne.

Pour tout renseignement :

Direction de l'EMIR, Laurent WILL

laurent.will@cc-erstein.fr et 06 03 56 40 25

sur rendez-vous uniquement

3 rue de l'Hôtel de Ville - RHINAU

